

> Le Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est chargé de définir les grandes orientations scientifiques de la Fondation, de rédiger les appels à projets et d'assurer le suivi des recherches. Il oriente et valide les programmes de diffusion des résultats de recherches, notamment le contenu du site Internet de la Fondation. Il rend compte de ses décisions au Conseil d'administration.

Le Conseil scientifique est composé de personnes désignées à titre personnel en raison de leurs compétences. Elles sont nommées par le Conseil d'administration à l'exception des représentants des industriels.

Ses membres constituent un panel d'experts dans les principales disciplines concernées par l'objet de la Fondation : physiologie cellulaire, neurobiologie, neurologie, épidémiologie, médecine des risques, médecine du travail, physique du champ proche, bio-électromagnétisme, métrologie des radiofréquences, sociologie des risques...

Ils sont issus d'institutions comme l'Académie des sciences, l'Académie nationale de médecine, le CNRS (Centre national de recherche scientifique), l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale), l'Organisation mondiale de la santé, le Groupe des écoles des télécommunications... Deux experts internationaux en font partie.

Présidente du Conseil scientifique : Martine Hours

> Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable du respect des missions qui ont été confiées à la Fondation et de la bonne utilisation de sa dotation. A ce titre, le Conseil d'administration valide les programmes d'actions de la Fondation et vote le budget. Il valide les décisions du Conseil scientifique.

Le Conseil d'administration est composé de trois collèges comptant chacun 5 membres :

> 1 collège des représentants de l'Etat, où sont représentés : le ministre de l'Intérieur, le ministre chargé de l'Industrie, le ministre chargé de la Recherche, le ministre chargé de la Santé, le ministre chargé de l'Environnement.

> 1 collège de personnalités qualifiées désignées par : l'Académie des sciences, l'Académie des technologies, l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET), l'Agence nationale des fréquences (ANFR), le Comité national français de radioélectricité scientifique (CNFRS/URSI France).

> 1 collège des représentants des fondateurs privés élus par l'assemblée générale des fondateurs.

Le Président est élu par le Conseil d'administration. Il ne peut être issu du collège des fondateurs.

Président du Conseil d'administration : Pierre-Noël Favennec
Directrice de la Fondation : Françoise Boudin

Que sont les radiofréquences ?

Lumière, transmissions radio, micro-ondes, tous ces termes renvoient au même phénomène de propagation d'énergie : les champs ou ondes électromagnétiques. Chaque type d'ondes possède sa propre fréquence, exprimée en Hertz (Hz).

Les ondes électromagnétiques dont la fréquence est comprise entre 100 kHz et 300 GHz sont les ondes radiofréquences qui constituent le champ d'étude de la Fondation. Contrairement aux ultraviolets ou aux rayons X, ce sont des rayonnements non-ionisants.

Exemples d'applications des radiofréquences : la radio FM émet entre 88 et 108 MHz, la télévision entre 50 et 850 MHz, la téléphonie mobile à 900, 1800 et 2100 MHz et le Wi-Fi à 2400 MHz.

Basses
Fréquences



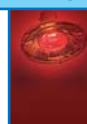
Hautes
Fréquences



Champs
électriques et
magnétiques
alternatifs



Radiofréquences et micro-ondes
Domaine d'étude de la
Fondation



Rayonnement
infrarouge



Lumière
visible



Rayonnement
ultraviolet



Rayons X

Fondation Santé et Radiofréquences

28, rue Saint Dominique – 75007 Paris

<http://www.sante-radiofréquences.org>



> La Fondation

Les ondes radiofréquences sont créées par des émetteurs très variés, utilisés notamment pour les communications mobiles ou sans fil, la télévision, la radio, certains systèmes de sécurité... La multiplication de ces émetteurs suscite de nombreuses questions, de la part du public et des autorités, relayées par les médias. Les effets de l'exposition des personnes aux ondes radiofréquences méritent d'être mieux connus.

La création d'une Fondation Santé et Radiofréquences, entité indépendante destinée à la recherche scientifique et à la diffusion des connaissances, a été initialement proposée par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST). Lancée sous l'impulsion du ministre délégué à la Recherche et des fondateurs, la Fondation a été reconnue d'utilité publique en janvier 2005.

Les effets des ondes radiofréquences sur la santé ont déjà fait l'objet de nombreuses recherches en France et à l'étranger. Ces recherches sont coordonnées au niveau mondial par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). C'est à partir des résultats de ces recherches qu'ont été fixées les valeurs limites d'exposition définies par la loi. Mais certains domaines méritent encore d'être étudiés, en particulier l'impact des radiofréquences sur les jeunes générations et celui des technologies émergentes. La Fondation s'inscrit comme la contribution française à cet effort international de recherche.

> Les missions

La Fondation Santé et Radiofréquences a pour missions de définir, promouvoir et financer :

- > des programmes de recherche épidémiologique, expérimentale et sociologique sur les effets de l'exposition des personnes aux ondes radiofréquences,
- > des programmes de diffusion auprès des professionnels et du public des connaissances acquises concernant ces effets.

> Les moyens d'action

Pour remplir ses missions, la Fondation soutient différents types de programmes :

- > des projets de recherche d'initiative publique ou privée, sélectionnés notamment par appels à projets,
- > des actions de diffusion des résultats des recherches et des connaissances scientifiques à l'attention du public et des professionnels,
- > la tenue de conférences, la mise en place de sessions de formation, la rédaction de mémoires de recherche.

> Le financement

La Fondation dispose d'un budget assuré pour moitié par l'Etat et pour moitié par les industriels fondateurs. La dotation initiale s'élève à 4,8 millions d'euros pour cinq ans afin de permettre une programmation pluriannuelle. Cette dotation versée au capital de la Fondation ne peut être rétrocédée.

Huit industriels ont contribué à la création de la Fondation :

- > des constructeurs : Alcatel, Ericsson France et Motorola,
- > des opérateurs français de téléphonie mobile : Bouygues Telecom, Orange France et SFR,
- > des opérateurs de télédiffusion : TDF et Towercast.

> La charte d'éthique

La Fondation Santé et Radiofréquences se doit d'être un lieu de rigueur et de rationalité scientifique à l'écoute et au service de tous. Elle s'est donc dotée d'une « charte d'éthique ». Cette charte a pour objet, dans le cadre des statuts et du règlement intérieur, d'assurer l'indépendance de la Fondation et la transparence de son fonctionnement, l'autonomie de décision de son Conseil scientifique, l'impartialité et l'objectivité de ses évaluations, le dialogue de la Fondation avec la société.

> Le dialogue de la Fondation avec la société

La Fondation a souhaité organiser une réflexion sur les attentes de la société en matière de recherche et de diffusion des connaissances sur les conséquences possibles pour la santé de l'exposition aux radiofréquences. Pour cela, elle a créé une « Instance de dialogue » qui est ouverte à toutes les parties prenantes : représentants des associations (environnement, cadre de vie, utilisateurs, consommateurs), du corps médical, des journalistes scientifiques, des autorités locales, du système éducatif...

> Le site internet : www.sante-radiofrequences.org

Le site Internet de la Fondation s'adresse aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels. Son objectif est de devenir un véritable portail d'informations sur les connaissances actuelles et les recherches en cours en France et dans le monde. Le contenu scientifique du site est validé par le Conseil scientifique de la Fondation.

